

Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE BRANSCOURT 51140
Tél. 03.26.48.53.97

ARRETE N° 23/30

PROLONGATION REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE DE LA BARBE A CANNE

Le Maire de la commune de BRANSCOURT,
Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande faite par l'entreprise PEREIRA EURL, sise à 3 rue des Cerisiers 51100 AUMENANCOURT, dans le cadre de réalisation de branchements électriques par fonçage rue de la Barbe à Canne,

ARRETE

Article 1 : A partir du 06 Décembre 2023 et pour une durée de 30 jours, la circulation est limitée à 30 km/heure rue de la Barbe à Canne.

Les places de stationnement sont réservées pour les véhicules de chantier dans la zone de travaux.

Article 2 : La société PEREIRA est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise PEREIRA,
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie.
- La Communauté Urbaine du Grand Reims

Fait à : Branscourt
Le : 30 Novembre 2023
Le Maire
Pierre LHOTTE

